

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mille quatorze, le vingt deux avril à huit heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. AURIERE André, Mme COSTILLE Brigitte, M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick, Mme GUENOT Lucienne, M. GIRINAL Jean Marc, M. HUMBERT Nicolas, M. LAMIDIEU Lionel, M. MAGNIN Didier, M.MILLET Hervé, M.PAGET Olivier.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

Madame Annick GAUTHEROT a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2014 n'ayant donné lieu à aucune remarque, a été validé.

1/ Fixation des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2014 :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'impact sur les finances communales et sur les impôts locaux (niveau CCPR) de la prise en charge de la compétence scolaire par la communauté de communes du Pays Riolois à compter du 01 janvier 2014. De ce fait, l'augmentation globale de la fiscalité locale avoisinerait 9%. En contre partie, la commune ne versera plus de subvention au syndicat scolaire.

Afin de minorer l'augmentation des impôts locaux liée aux changements des taux de la CCPR, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les taux d'imposition des taxes directes municipales à compter de l'année 2014, comme suit :

- Taxe d'habitation : 3% (au lieu de 3.69%)
- Taxe foncière (bâti) : 5.50% (au lieu de 6.68%)
- Taxe foncière (non bâti) : 26.00% (au lieu de 25.75%)

Adopté à l'unanimité.

2/ Indemnités du maire et des adjoints :

Le nombre d'adjoints ayant été porté de 1 à 2, afin de ne pas augmenter le montant global des indemnités versées au maire et aux adjoints, le Maire propose de minorer les indemnités réglementaires de l'ordre de 20%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de fixer les indemnités de fonction comme suit :

Pour le Maire à 14% de l'indice 1015 de la fonction publique (au lieu de 17%) soit 520€ brut,

Pour les adjoints à 5.30% de l'indice 1015 de la fonction publique (au lieu de 6.60%) soit 201€ brut.

Adopté à l'unanimité.

3/ Examen du budget communal et des budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT :

- **Budget communal** : le budget a été construit sur une base d'investissements de 100 000 € réalisés en 2014 dans l'hypothèse où les étapes préalables aux travaux d'aménagement de la rue principale permettent de commencer ces travaux dès 2014. Après examen des lignes budgétaires les plus importantes et en dimensionnant les prévisions au plus juste, le budget primitif 2014 fait apparaître une capacité d'autofinancement de près de 14 000€. Le reste, après déduction des subventions, devra être financé par l'emprunt. Les montants globaux s'établissent comme suit :

Budget Communal	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	111369.41€	111369.41€
INVESTISSEMENT	108867.80€	108867.80€

Adopté à l'unanimité.

- **Budget EAU** :

Le maire précise que le budget « eau » est un budget annexe et qu'il doit, à ce titre être équilibré. Or, aujourd'hui, le budget communal compense le budget « eau » (transfert de 4 000€ en 2013 au profit du budget « eau », 3250€ prévus en 2014).

Afin de trouver l'équilibre du budget, le maire propose de modifier les tarifs de l'eau comme suit :

Consommation : 1.20€ le M3, (au lieu de 1.10€)

taxe fixe : 50€ par branchement (au lieu de 40€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget et la modification des tarifs.

Budget EAU	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	29879.80€	29879.80€
INVESTISSEMENT	16531.81€	16531.81€

- **Budget ASSAINISSEMENT** : l'équilibre du budget « assainissement » implique également un transfert du budget général de 1 300€.

Compte tenu d'un désendettement opéré en début d'année qui devrait permettre de trouver l'équilibre dès 2015 (hors dépenses exceptionnelles), le maire propose de maintenir les tarifs actuels, à savoir : 1.00€ le M3 et 40€ par branchement.

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	39322.89€	39322.89€
INVESTISSEMENT	214256.77€	214256.77€

Adopté à l'unanimité.

- **Budget CCAS (centre communal d'action sociale)**

Budget CCAS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	186.09	186.09
INVESTISSEMENT		

Adopté à l'unanimité

Les documents budgétaires complets sont consultables à la mairie.

4/ Délégations du Conseil Municipal au maire :

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal délègue au Maire, pour toute la durée de son mandat les pouvoirs suivant :

- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

- Intenter au nom de la commune les actions en justice qui s'avèrent nécessaires notamment à la suite de vol, cambriolage, détérioration de matériels et de biens appartenant à la commune.
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000€,
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Adopté à l'unanimité.

5/ Délégations du maire aux adjoints :

Le maire fait part aux membres du Conseil Municipal des délégations attribuées aux adjoints.

Monsieur MAGNIN Didier, 1^{er} adjoint, a en charge par délégation :

- La valorisation, la préservation et l'entretien du patrimoine communal
- Et l'aménagement et l'entretien des espaces verts.

Monsieur MILLET Hervé, 2^{ème} adjoint, a en charge par délégation :

- La gestion du réseau d'eau,
- La gestion du réseau assainissement.

6/ Constitution d'une commission « fêtes et cérémonies » :

Sur proposition du Maire, une commission chargée de faire des propositions de manifestations communales, d'animations en faveur des jeunes, des seniors, d'accueil des nouveaux habitants...., est constituée.

La commission aura à présenter des projets d'animation au Conseil Municipal qui décidera de la mise en œuvre.

Sont élus membres de cette commission :

Mme GUENOT Lucienne.
Mme GAUTHEROT Annick.
M. GIRINAL Jean-Marc.
M. LAMIDIEU Lionel.

La commission peut consulter des personnes ne faisant pas partie du Conseil Municipal et qui pourraient enrichir la réflexion de la commission.

Les premiers travaux seront présentés lors du prochain Conseil Municipal.

7/ Constitution d'une commission « Communication interactive avec les habitants » :

Sur proposition du Maire, en cohérence avec les projets présentés avant les élections, une commission chargée de proposer au Conseil Municipal un outil en ligne permettant de transmettre en temps réel les informations et d'offrir à chacun la possibilité de demander des renseignements, d'émettre des propositions, des remarques...

Sont élus membres de cette commission :

M.HUMBERT Nicolas.
M.PAGET Olivier.
Mme COSTILLE Brigitte.
M. AURIERE André.

La commission peut consulter des personnes ne faisant pas partie du Conseil Municipal et qui pourraient enrichir la réflexion de la commission.

Les premiers travaux seront présentés lors du prochain Conseil Municipal.

8/ Droit de préemption :

Le maire fait part au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner reçue de Maître BIDEAUX, notaire à Devecey (Doubs), concernant des biens sis sur le territoire de la commune de BUTHIERS, cadastrés ZB 220 « La Charrière », d'une superficie de 11 ares et 81 centiares, appartenant à Madame THIEBAUD Laure et Madame THIEBAUD Eva.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption sur le bien cité ci-dessus.

9/ Dates à retenir :

- . **21 juin** : animation dans le cadre de la **fête de la musique**, à partir de **19H00**, au **lavoir**,
- . **27 juin** : **Apéro – concert**,
- . **06 juillet** : **Journée rencontre avec repas en commun** ; l'objectif étant de rassembler le plus de Buthéroises et Buthérois et amis, pour passer ensemble le meilleur moment possible.

Des précisions sur ces différents événements seront communiquées prochainement.

Compte tenu de la pousse précoce de l'herbe en ce printemps et des contraintes liées aux dates des élections, il a été décidé de reporter à l'automne la journée de nettoyage des espaces communaux.

10/ Questions diverses :

- **gestion de la salle « Georges RENAUDOT » :**

Après délibération du Conseil Municipal, la gestion de la salle « Georges RENAUDOT » (contacts avec les utilisateurs, gestion du planning, proposition de renouvellement de matériel, mise en facturation) est placée sous la responsabilité de Madame Lucienne GUENOT, conseillère municipale.

- **vente de bois :**

Un fond de coupe évalué à 9 m³, composé d'un hêtre et d'un robinier, situé parcelle 34, a été mis aux enchères, ouvertes à tous les habitants de la commune par soumission cachetée.

Deux offres sont parvenues dans les délais réglementaires.

Après ouverture des offres, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer ce fond de coupe au plus offrant, à savoir Monsieur KLINGUER Rémi, demeurant 5, rue du Vernois à Buthiers pour la somme de soixante et un euros (61€).

Le maire est chargé d'établir le titre de recette.

- **ligne de trésorerie :**

Conformément à la décision prise lors du Conseil Municipal du 30 mars 2014, le maire précise qu'une ligne de trésorerie a été ouverte auprès de la Banque Populaire de Rioz à hauteur de 30000€ au taux de l'indice Euribor (3 mois) + 1.50%.

- **Communauté de communes du Pays Riolais :** le maire informe l'assemblée que Monsieur Roger RENAUDOT, maire de Voray sur l'Ognon a été élu Président de la Communauté de Communes du Pays Riolais.

- **Transports scolaires :** Monsieur Didier MAGIN rend compte d'une réunion organisée par le Conseil Général, à laquelle il a assisté au nom de la commune et qui avait pour objet les transports scolaires :

Le département a en charge les transports scolaires ; ils sont aujourd'hui gratuits pour les utilisateurs (budget du CG de 1 800 000 €par an) ; dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, en septembre 2014, le département maintient la gratuité des transports (20 départements prennent en charge le coût total des transports au niveau national) si le 5ème jour de scolarité est le mercredi.

Le prochain Conseil Municipal se réunira mardi **27 MAI 2014** à 20H30.

